

Notre politique fondamentale est que celui qui pollue doit payer, que l'industrie en question devra payer pour éliminer ces déchets qu'elle met au rebut et que ce n'est pas une affaire de subventions ou de deniers publics, mais une exigence imposée à l'industrie. Il faut l'avouer, les industries ont souvent besoin d'un certain délai pour observer les nouvelles normes dans leurs usines, installer le matériel le plus récent et recourir aux dernières méthodes décrites dans nos normes.

Pour ce qui est des municipalités, le député sait qu'en fait les municipalités bénéficient depuis longtemps de subventions au Canada. Le gouvernement fédéral a consenti à la plupart des municipalités des prêts dont 25 p. 100 ne sont pas remboursables. Si les paiements sont effectués d'une façon continue et si l'aménagement de l'entreprise est mené à bien, 25 p. 100 du prêt n'ont pas à être remboursés à l'expiration du délai prévu. Depuis une décennie, des centaines de millions de dollars ont été tout bonnement prêtés aux municipalités à cet effet, dans le but de protéger notre environnement, dans le but d'aménager des systèmes d'égouts et, plus récemment, dans le but de construire des usines en vue de l'épuration primaire, secondaire et tertiaire des eaux. Par l'intermédiaire du gouvernement fédéral, les contribuables canadiens ont aidé toutes les municipalités vraiment désireuses d'améliorer leur propre environnement.

Quelques provinces ont jugé bon de participer à l'entreprise. Certaines, l'Ontario notamment, ont accordé des subventions aux municipalités où le coût par tête d'habitant est exceptionnellement élevé. Voilà le genre d'assistance dont je veux parler, mais, là encore, l'aide fédérale et l'aide provinciale viennent faciliter les choses aux municipalités, sûrement à celles qui font face à des problèmes particuliers et à des coûts élevés, lorsqu'il s'agit pour elles de mettre en place les installations d'égout et de traitement nécessaires.

La dernière recommandation du député porte sur la création d'un Conseil de l'environnement du Canada. Il s'agit là, comme il le sait, d'une mesure d'envergure. Nous prenons sur-le-champ une initiative très importante; nous créons un Conseil de l'environnement du Canada nommé par le ministre de l'Environnement (M. Davis) et ayant pour fonction de le conseiller. Il ne s'agit pas, tout au moins dans sa conception originale, d'un organisme semblable au Conseil économique du Canada qui a son propre personnel, sa propre fonction publique pour ainsi dire, et son propre mandat, et qui travaille à son propre rythme et selon ses propres méthodes. Le Conseil de l'environnement que nous nous proposons de créer et dont les membres seront désignés au cours des quelques prochaines semaines, agira à titre de conseiller auprès du ministre. C'est une excellente mesure et un grand pas en avant. Cependant ce n'est que la première d'une série de mesures. Je ne suis pas personnellement convaincu que la nécessité de créer encore un autre conseil distinct possédant son propre personnel indépendamment, qui ne serait responsable devant personne et dont les conseils ne seraient pas nécessairement praticables au vu des circonstances.

Pendant les quelques minutes qui me restent j'aimerais m'adresser au député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) selon lequel nous n'avons en fait aucune politique. Les problèmes du ministère de l'Environnement concernent essentiellement la préservation des êtres vivants, de nos pêcheries, de nos forêts, de notre flore et de notre faune, en d'autres termes, de la nature. C'est une tâche pour écologistes. En fait, les écologistes s'intéressent prin-

cipalement au rapport existant entre toutes choses vivantes et surtout à ce qui a trait à l'eau, à l'air et au sol et particulièrement à leur rapport avec l'homme, à son action sur eux et sur son environnement.

On trouve au ministère de l'Environnement pratiquement tous les biologistes qui s'occupent de nos pêcheries, de notre faune et de nos forêts. On y trouve également les ingénieurs qui s'occupent de nos cours d'eau, des océanographes qui s'occupent des courants océaniques, des météorologistes qui prennent des échantillonnages d'air, qui connaissent nos conditions climatiques, le déplacement des glaces, l'atmosphère en général et les rapports existant entre l'air et l'eau sur nos deux côtes. Dans ce ministère nous disposons des compétences et du savoir-faire biologiques permettant de faire face aux problèmes que pose l'industrie et aux répercussions qu'ont les réalisations humaines sur notre milieu vivant. Notre politique est fondée sur ce contexte et il ne s'agit pas seulement de protéger notre environnement mais de l'améliorer avec le temps.

J'ai parlé d'améliorer l'environnement, et c'est une chose tout à fait possible. Cela s'est fait dans le vaste domaine des forêts. Nos forêts constituent sans nul doute la plus grande masse à l'état sauvage que nous ayons au Canada. On peut les assainir et si on les élague, elles produiront trois ou quatre fois plus de fibre de bois qu'à l'heure actuelle. Nous pouvons nous industrialiser, tout en ayant un milieu et des forêts plus salubres, tout simplement parce que les vieilles forêts dépérissantes et infestées d'insectes, qui sont courantes dans ce qu'il est convenu d'appeler notre milieu naturel, disparaîtront progressivement, sauf dans les régions qui resteront à l'état sauvage et dans les parcs nationaux. A leur place, pousseront rapidement des arbres plus jeunes et plus sains. Voilà un environnement meilleur, le genre de milieu propre qu'on peut allier à l'industrialisation, et à la création de nouveaux emplois pour les habitants de notre pays.

Cela peut aussi se produire dans le domaine de la pêche. Un peu comme pour la chasse, et aussi comme la pratique des communes primitives, les pêches ont été ouvertes à tout le monde. C'était la ruée, et le premier arrivé était le mieux servi. Par la suite, avec l'invasion d'un nombre sans cesse croissant de pêcheurs, les ressources elles-mêmes ont été mises en péril. Inévitablement, on a fait des prises excessives; il y avait trop de pêcheurs, trop de bateaux pour donner la chasse aux poissons qui restaient. La pêche a dégringolé l'échelle des activités dans le monde entier.

Nous essayons maintenant d'y mettre un peu d'ordre. Avec d'autres pays dont les pêcheurs opèrent eux aussi au large de nos côtes, nous avons conclu des accords visant à réduire l'exploitation de ces ressources. Nous profiterons de cette richesse. Évidemment, notre part sera de 50 p. 100 ou plus, mais nous partagerons avec d'autres pays tant que, collectivement, nous nous en tiendrons aux prises globales. Individuellement, le Canada aura sa part. Une fois que les parts seront déterminées, on pourra non seulement réduire le temps consacré à la pêche mais aussi la rendre beaucoup plus économique ou rentable. Nous pourrions retirer des navires ou réduire le nombre de ceux qui se livrent à la pêche, et ainsi assurer des revenus beaucoup plus élevés aux pêcheurs qui resteront dans cette industrie. D'autre part, en temps opportun, nous pourrions porter les stocks de pêche à un niveau beaucoup plus proche de celui qui existait avant que les hommes